

CHARTRE DE LA SECTION JUNIORS DU BADMINTON CLUB CHENOIS

Le junior s'engage à assister à la totalité des cours prévus durant l'année scolaire. Toute absence devra faire l'objet d'une annonce au responsable de l'entraînement.

De plus, il s'engage à respecter les valeurs morales et éducatives du club, c'est à dire :

Respect de l'autre quelque soit son physique, sa couleur, son niveau.

Respect des directives données.

Participe sans déséquilibrer le groupe.

Respect des règles fondamentales de conduite, tenue vestimentaire et chaussure de salle, pas de portable, pas de nourriture dans la salle. Juste de quoi boire !

Respect de l'horaire (début et fin des cours), et ne pas quitter la salle sans y avoir été autorisé par l'entraîneur.

Dans le cas où ces règles de respect et de vie viendraient à être oubliées à plusieurs reprises un appel téléphonique sera fait aux parents, avec une suspension possible momentanée des entraînements pour les juniors concernés.

Les parents s'engagent pour leur part à :

Expliquer, faire comprendre les objectifs de la section juniors, et les bienfaits du sport.

Assurer le dialogue entre l'entraîneur et le junior afin de faciliter son intégration dans le club et dans son groupe.

Annoncer toute absence aux responsables des juniors, les entraîneurs, dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que la bonne marche du mouvement juniors existe grâce à la bonne volonté et à l'investissement des adultes.

C'est pour cela que nous comptons sur les juniors et les parents.

J'atteste avoir pris connaissance du contenu de cette charte et m'engage à la respecter :

Nom, prénom du responsable légal :**Signature :**

Nom, prénom du junior :**Signature :**

Ce document est un engagement de moralité et de fair-play.